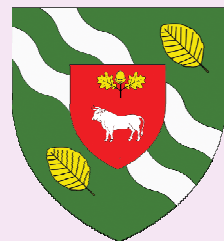


N°61

Décembre
2024

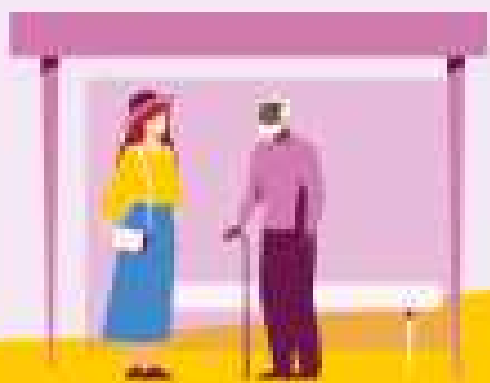
Le Petit VERNOLIO



Bulletin d'informations des habitants de Verneuil les Bois
<https://mairiedeverneuil.reserveba702.esy.es>



Recensement de la population 2025



du 16 janvier au 15 février 2025

Recensement 2025

Comment me recenser ?

Vous recevrez chez vous le nécessaire pour remplir le questionnaire en ligne ou sur papier.

Le recensement de la population est un acte civique, obligatoire et gratuit. Il permet d'établir la population officielle de la commune. Déterminante pour :

- la participation de l'État au budget de notre commune.
- définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin.
- identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs.

Les informations transmises sont confidentielles et anonymisées pendant leur traitement.

Seul l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), qui est chargé par la loi de réaliser le recensement de la population en partenariat avec les communes, peut effectuer le recensement général de la population. L'Insee l'organise et le contrôle, les communes préparent et réalisent la collecte sur le terrain.

Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement, etc. permettant à l'INSEE de faire des statistiques.

La campagne de recensement se déroule du 16 janvier au 15 février 2025

Durant la 1ère quinzaine de janvier l'agent recenseur, **munis d'une carte**, va faire une tournée de reconnaissance pour s'assurer de n'oublier aucun logement.

Puis à partir du 15 janvier il va :

- soit déposer dans votre boîte aux lettres une notice internet avec des codes confidentiels pour y faire votre recensement. Cela vous permet de le faire à votre rythme, quand vous le souhaitez, de ne pas avoir la visite de l'agent chez vous et d'être guidé pour savoir où répondre.

Voici le lien de recensement en ligne :

<https://formation-questionnaire.le-recensement-et-moi.fr/questionnaire/recensement>

- soit venir chez vous pour vous laisser les documents papier à remplir (feuille de logement et Bulletin Individuel) et il repasse pour la restitution des documents.



« Jours de chasse dans notre forêt domaniale »

Les Samedi et lundi

Fermeture de la chasse : 28 février 2025

Randonner en période de chasse : Quelques recommandations

Les randonneurs sont confrontés au problème chaque année en période de chasse: ils partagent un même territoire avec les chasseurs, comme avec les cyclos, les équestres etc...

Tous ont la même légitimité dans l'espace naturel, même si souvent les chasseurs se sentent maître des lieux.

Quel comportement adopter face au chasseur ?

Ayez un comportement normal. Il suffit de respecter sa pratique et devrait lui aussi respecter la votre. Toutefois faites attention aux panneaux indiquant la présence de battues

Comment respecter le chasseur ?

En vous faisant connaître auprès de lui sans aucune agressivité. Il vous indiquera ce qu'il faut faire : silence, respecter une distance, faire un détour, etc. pour vous assurer un maximum de sécurité sans pour autant le gêner et vous empêcher de passer et de faire votre randonnée. Vous pouvez discuter avec les chasseurs...

Que faire en traversant une battue ?

En faisant une randonnée, vous pouvez vous trouver face à une battue. S'il y a des panneaux temporaires placés en travers du chemin, respectez-les. Sinon :

- Prenez contact avec le premier chasseur posté pour connaître l'étendue du territoire chassé et la situation en cours (le gibier est-il levé ?)
- Regroupez les randonneurs pour traverser ensemble sur le chemin, sans bruit ni agitation inutile. Eviter le casse-croûte au milieu de la battue.
- Apprendre à faire la différence entre situation de battue et action de chasse proprement dite, quand les chiens aboient. Dans tous les cas il vaut mieux s'arrêter et attendre que l'action s'éloigne, ce qui est généralement très rapide. Et puis les battues ne durent pas toute la journée.

Dans tous les cas, soyez visible de loin

Portez une chasuble jaune fluo sur le sac à dos. Dans les groupes, beaucoup d'animateurs et de serre-file ont adopté cette pratique, vivement recommandée.



Randonneur solitaire, restez vous aussi visible !



SANTÉ ENVIRONNEMENTALE : APPRENDRE À COMPOSER AVEC LES NUISIBLES

<https://www.patro.fr>



Le réchauffement climatique nous fait partager notre vie avec des nuisibles qui ont le talent de se démultiplier.

Notre partenaire CAP

TRONÇAIS a édité une brochure et nous propose des sorties sans soucis en adoptant les bons réflexes pour nos activités de pleine nature. Il nous soumet le calendrier des risques à l'année... et si risque il y a, geste préventif se doit d'être !

Tantôt vous agirez sur la plante elle-même (ambroisie), d'autres fois, vous garderez la bonne distance (insectes piqueurs) ou alors, vous viderez les contenants d'eau pour éviter la prolifération (moustiques tigres).

Calendrier des risques

	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Ambroisie							pollens					
Berce du Caucase				contact avec la sève								
Frelon Asiatique					piqûres							
Chenille Processionnaire		contact chenilles				nids						
Tique			piqûres									
Moustique Tigre					piqûres							

PAS DE QUARTIER POUR LE MOUSTIQUE TIGRE !

Nos modes de vie nous imposent désormais de prendre soin de nous en nous tenant à distance des fléaux dont l'histoire ou nos comportements ont rendu l'installation possible...

Puisque c'est au moustique tigre que nous faisons référence en dernier, sachez qu'il tend à coloniser nos espaces, alors une infographie vaut mieux qu'un grand texte.

Petit :
il mesure 5mm et porte des rayures noires et blanches.

Domestique :
il vit à proximité des activités humaines (plus de sites de ponte, moins de prédateurs).

Diurne :
ce moustique est silencieux et actif le jour.

À risques :
il peut être porteur de virus et transmettre la dengue, le zika, le chikungunya.

Il est sédentaire
et reste dans un rayon de 150 mètres.

Il est saisonnier,
actif d'avril à octobre.

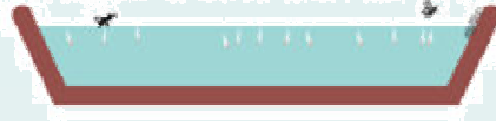
Il a besoin de l'eau,
où se développent ses larves.

Où et quand agir ?

Il est sédentaire : il reste dans un rayon de 150 mètres



Il est saisonnier : il est actif d'avril à octobre

Il aime l'eau : il peut pondre 200 œufs au-dessus d'une petite quantité d'eau où se développent les larves



La seule solution : éliminer l'eau dans laquelle il pond ses œufs.

Videz une fois par semaine tout ce qui peut contenir de l'eau :

- Coupelles de pots de fleur (ou mettez-y du sable pour garder l'humidité sans que l'eau ne stagne) 
- Pieds de parasol
- Plis de bâches
- Jeux pour enfants (cabane, toboggan...) 
- Pluviomètres
- Éléments de décoration
- Gamelles pour animaux


Rangez à l'abri, ou retournez :

- Arrosoirs
- Brouettes
- Jouets d'enfant
- Poubelles
- Remorques
- Matériaux de chantier (tuiles...) 

Couvrez avec un voile ou une moustiquaire :

- Récupérateurs d'eau de pluie (même avec un couvercle)
- Bidons et fûts qui restent dehors

Entretenez :


- Piscine (veillez au bon dosage du chlore) 
- Bassins d'agrément
- Terrasses sur plots
- Caillebotis
- Pompes de relevage
- Bornes d'arrosage
- Déchets verts (évacuez ou broyez)

Nettoyez pour faciliter l'écoulement des eaux :

- Gouttières, chéneaux
- Regards d'eau de pluie
- Rigoles ouvertes ou couvertes par une grille
- Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, éviers...)

Le plus efficace :

accueillez les prédateurs naturels du moustique tigre !

- Nichoirs à oiseaux insectivores (hirondelles, martinets)
- Mare avec amphibiens, libellules et coléoptères aquatiques 
- Bassin avec poissons

Vous avez le pouvoir d'agir !

Si chacun veille à adopter les bonnes pratiques chez lui, le moustique tigre reculera. Parlez-en à vos voisins !

Pour l'empêcher de s'implanter, éliminez tous les sites de pontes potentiels contenant de l'eau, même en petite quantité. Videz l'eau des récipients, couvrez les réservoirs d'eau, facilitez l'écoulement des eaux.

Si vous identifiez un moustique tigre, signalez-le sur <https://signalement-moustique.anses.fr>






SYNDEMIX

UNE ASSOCIATION DE PATIENTS POUR MODIFIER LA POSTURE DU PATIENT

Force est de constater que les patients entre eux sont en mesure de s'entraider pour porter leur projet de santé (ils ne sont pas médecins, ils ne sont pas soignants mais ils disposent de savoirs liés à leur expérience de la vie avec la maladie).

C'est ce qui se passe au sein de l'association SYNDEMIX et vous êtes invités à les rejoindre lors des ateliers proposés en mars prochain sur les thématiques suivantes :

ENTRE PATIENTS, Echangeons nos tuyaux et enrichissons-nous des pratiques de nos semblables !			
Je régule l'activité de mon corps et de mon esprit par l'automassage...	Je fais de l'activité physique mais je pourrais en augmenter la dose...	J'analyse ce que je mange et les effets que cela entraîne sur mon organisme ...	Je me débrouille pour faire face à la douleur et j'ai développé mes techniques...
INSCRIPTION OBLIGATOIRE AUPRES DE			
Rolande DUBOISSET 06 85 48 15 90	Gaëlle BERGERON 06 15 34 80 99	Sylvie RICHARD 06 77 24 31 49	Mathilde ROUX 06 20 66 18 39
Samedi 8 mars 2025	Samedi 15 mars 2025	Samedi 22 mars 2025	Samedi 29 mars 2025
	<p>10 / 12 h et 14 / 16 h - Repas pris en commun - Participation de 5 euros Le béguinage du clos de la Marmande 379 Rue des Grands Villages, 18200 Saint-Amand-Montrond</p>		

En effet, le patient dispose de ressources avec lesquelles les soignants peuvent composer pour construire avec lui un parcours de soin efficace à court, moyen et long terme.

D'ailleurs, comme pour le confirmer, le législateur fait intervenir les patients dans la formation des internes en médecine générale parce qu'il considère nécessaire que soignants et patients fondent une alliance thérapeutique au sein de laquelle chacun apporte une part de la solution.

Les patients doivent donc apprendre à porter leur projet de santé et la richesse s'opère dans la rencontre entre pairs. Comme le dit un patients touché par une maladie invalidante : « quand 10 patients se rencontrent et parlent de leurs soins, ils font référence aux pratiques de 10 praticiens et ouvrent grand le champ de l'expérimentation ». Preuve s'il en est une que nous ne en sortirons pas seuls.



Vous pourrez aussi retrouver les patients de l'association toute l'année pour partager du soutien, le lundi à 18 heures, dans la salle coquelicot de la maison des associations de Saint Amand Montrond (en face Lidl) vacances scolaires comprises, hors juillet et août.

Article du



Maltraitance animale

On peut désormais appeler le 3677

pour faire des signalements

Le 3677, le numéro d'appel national pour signaler les maltraitances animales, a été lancé le 24 juin. Cette ligne téléphonique est ouverte 7 jours sur 7, de 9h à 19h du lundi au vendredi et de 10h à 17h le week-end. Le Conseil national de la protection animale (CNPA) est à l'initiative pour simplifier les signalements.



3677



Trier les signalements

Le dispositif a pour objectif de s'assurer que les signalements ne se perdent pas. Chaque appelant sera mis en contact avec un interlocuteur humain et tout témoignage sera consigné dans une fiche avant que son auteur ne soit orienté vers l'interlocuteur idoine. Ce dernier peut être un vétérinaire, mais aussi les forces de l'ordre ou une association. Les informations communiquées devraient aider les différents acteurs impliqués dans la lutte contre les maltraitances animales.

Des chiffres plus fiables

Les données seront aussi utilisées pour constituer des statistiques reflétant la réalité sur lesquelles les décideurs pourront s'appuyer pour mettre en place des politiques de protection des animaux contre les violences. C'est la première fois en

		Groupe d'échanges soignants et patients	Groupe d'échanges patients spondylarthrite et douleurs dorsales	Groupe d'échanges patients toutes pathologies confondues
Dec.	2			
	9			
	16			
Janv.	6			
	13			
	20			
Fév.	3			
	10			
	17			
Mars	3			
	10			
	17			
Avril	7			
	14			
	21			Pâques
Mai	5			
	12			
	19			
Juin	2			
	9		Pentecôte	
	16			

ASSOCIATION SYNDEMIX
(association de patients)

Frédéric BERRUET

06 17 96 40 75

frederic_berruet@hotmail.fr

Veronique GALPIN

06 63 77 58 56

animation.sante@pays-berry-st-amandois.fr

Sylvie RICHARD

06 77 24 31 49

sylvie.richard32@hotmail.fr

Rolande DUBOISSET

06 85 48 15 90

rolande.duboisset@orange.fr

Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable

Quelles sont les redevances nouvelles ? Certaines sont-elles maintenues ?

Trois nouvelles redevances remplacent les redevances de pollution domestique et de modernisation des réseaux de collecte :

- une redevance sur la consommation d'eau potable
- deux redevances pour performance : performance **des réseaux d'eau potable** et performance des systèmes d'assainissement collectif

En revanche, les redevances de prélèvement sont maintenues dans leur principe, même si des ajustements de niveau sont prévus. La redevance de pollution industrielle est également maintenue pour les industriels non raccordés (en rejet direct ou mixte).

Les autres redevances diverses (RPD, pêche, VNF....) sont maintenues.

Comme prévu, les primes pour performance épuratoire sont définitivement supprimées.



Quelles redevances sont applicables aux usagers domestiques et assimilés ?

- Consommation d'eau potable par l'intermédiaire de la facture d'achat d'eau potable sans plafonnement sur l'ensemble des volumes facturés (exception faite des volumes facturés liés à l'élevage sous réserve d'un comptage spécifique).
- Les redevances sur la performance "eau potable" et sur la performance "assainissement" figureront sur la facture d'eau. Il s'agit d'une contre-valeur fixée par la collectivité assujettie et appliquée par le service qui assure la facturation aux usagers du service public d'eau ou d'assainissement.

Les abonnés en assainissement non collectif sont-ils impactés par la mise en place de la réforme ?

A compter de l'année 2025, tous les abonnés à un réseau d'alimentation en eau potable (qu'ils soient ensuite raccordés à un réseau d'assainissement collectif ou non) devront s'acquitter de la redevance **sur la consommation d'eau potable**. Elle sera basée sur les volumes d'eau potable facturés par leur distributeur et remplacera donc l'actuelle **redevance pour pollution de l'eau** d'origine domestique visible sur les factures d'eau.

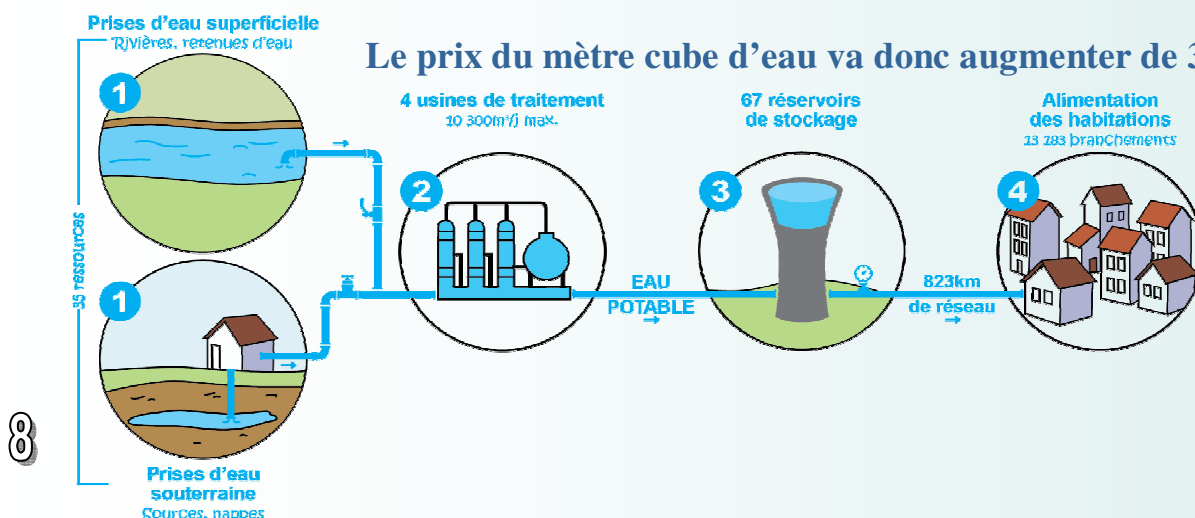
Les redevances de performances s'appliquent sur les volumes facturés au titre de l'alimentation en eau potable ou de l'assainissement collectif selon le cas. La **contre-valeur sera donc répercutée** par la commune ou l'EPCI compétent sur les factures des abonnés selon leur situation ; les

Organismes publics

Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	24	0,2300
Total Organismes publics		

Montant de la contre valeur votée par le SIVOM le 10 décembre 2024 **0,62 €**

abonnés en assainissement non collectif ne sont pas concernés par la redevance de performance des systèmes d'assainissement collectifs.



Vous cherchez une formation d'excellence pour votre enfant,
alliant études techniques, discipline militaire, avec l'obtention
d'un BAC professionnel ou technologique ?

JPO 08 MARS



**L'École Militaire Préparatoire
Technique vous invite à sa
journée porte ouverte !**




Pourquoi venir ?

- Découvrez nos formations techniques adaptées aux jeunes de 16 à 20 ans.
- Rencontrez nos enseignants, élèves.
- Plongez dans un environnement unique alliant valeurs militaires et excellence académique.

Informations pratiques :

- Date : samedi 8 mars 2025
- Lieu : Quartier Auger Carnot, 18016 BOURGES .
- Horaires : de 9h à 18h
- Ouverture des inscriptions début janvier.

 Scannez notre QR code
pour suivre nos réseaux et être
alerté dès que les inscriptions
sont ouvertes.



La collecte se fera tous les quinze jours dans les règles de gestion des biodéchets... Celles-ci changent dans la communauté de communes du Dunois

Ces nouvelles règles seront exposés lors d'une réunion publique le 18 décembre, à 19h, à la salle polyvalente de Le Pondy.

« C'est un sujet qui peut être polémique », amorce Robert Morisse, vice-président de la communauté de communes (CDC) du Dunois.

Adopté en conseil communautaire, le 1er octobre, l'abaissement du rythme de ramassage des ordures ménagères résiduelles (OMR) d'une fois par semaine à une fois tous les quinze jours, entre dans sa phase de concrétisation.

La



emballages en plastique



emballages en carton et papiers, journaux, magazines



emballages métalliques



collectivité accélère aussi sur traitement des biodéchets qui représente, selon des données nationales, 30 % des tonnages d'OMR.

Deux volets enclenchés, selon l'élu, afin de « maîtriser les coûts ». « La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), mise en place en 2020, n'a de cesse d'augmenter. Actuellement, nous payons 59 euros le tonnage. En 2025, nous paierons 65 euros. On mise donc sur la baisse des tonnages des OMR, qui représente 1.300 tonnes par an sur notre territoire. »

La CDC du Dunois compte aussi « des taux de refus de traitement de déchets importants, qui font grimper la note de la TGAP.

Nous sommes quasiment à 30 % de refus de tri. »

Rendez-vous le 18 décembre au Pondy



le Dunois
communauté
de communes

RÉUNION PUBLIQUE

**Mercredi 18 Décembre
2024 à 19h00**



**Salle Polyvalente
18 Rue Gaston Boutillon 18210 LE PONDY**



Ordre du jour :

**Modification de la collecte
des ordures ménagères
Traitement des biodéchets**

**Destinée aux habitants de :
Thaumiers, Verneuil
et Le Pondy.**





NUMÉROS D'AIDE

Département du Cher



URGENCES

15 en cas de détresse vitale
SAMU

17 danger ou trouble à l'ordre public
POLICE/GENDARME

18 situation de péril ou accident pour des personnes ou des biens
POMPIER

Par SMS

114

POUR SOURD OU MALENTENDANT

112

URGENCE EUROPE

197

ALERTE ATTENTAT / ENLÈVEMENT

VIOLENCES

119 Enfants en danger, victimes de violences physiques ou psychologique
ENFANT EN DANGER

3919 Femme victime de violence : humiliation, injures, coups...
FEMME VICTIME DE VIOLENCE

3018 **CYBER HARCELEMENT**
HARCÈLEMENT SCOLAIRE

3977 Maltraitance des personnes âgées et personnes en situation d'handicap
MALTRAITANCE

02 48 24 00 19 Centre d'information des droits des femmes et des familles
CIDFF

02 48 65 66 24 Service d'aide aux victimes
SAVI - France Victime 18

02 48 68 34 34 Soutien psychologique
RELAIS ENFANCE ET FAMILLE

02 48 48 59 99 **UNITÉ MÉDICO JUDICIAIRE**

URGENCES SOCIALES

115 Pour les personnes sans abri et en grande difficulté sociale
SAMU Social

02 46 59 15 13 Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SIAO 18

116000 Disparition d'enfants, pour écouter et soutenir les familles des disparus
ENFANT DISPARU

SANTÉ MENTALE

3114 Souffrance, prévention suicide
ECOUTE SUICIDE

0800 235 236 **FIL SANTÉ JEUNES**

02 48 67 20 60 Urgence psychiatrique George Sand
CAOD

02 48 67 25 09 **Equipe Mobile Psychiatrie Précarité**

09 69 39 29 19 Ecoute monde agricole et rural
AGRIECOUTE

02 48 68 08 82 Dispositif Reflex Jeunes-Familles
MAISON DES ADOLESCENTS

ADDICTIONS

3989 **TABAC INFO SERVICE**

0 800 23 13 13 **DROGUES INFO SERVICE**

0 980 980 930 **ALCOOL INFO SERVICE**

écoute, soins et accompagnement
02 48 70 79 79 **CSAPA ADDICTIONS FRANCE**

écoute, soins et accompagnement
02 48 70 60 33 **CSAPA - APLEAT ACEP**
CJC Consultation Jeune Consommateur

Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues
02 48 70 94 58 **CAARUD Le 108**

SANTÉ SEXUELLE

0800 08 11 11 **SEXUALITÉS, CONTRACEPTION, IVG**

0800 840 800 **SIDA INFO SERVICE**

Dépistage et consultations des IST
02 48 48 47 87 **CEGIDD BOURGES**

02 48 52 34 80 **CEGIDD VIERZON**

02 48 48 47 94 **CEGIDD SANCOINS**

Consultation médicale/suivi individuel
02 18 87 27 64 **CENTRE DE SANTÉ SEXUELLE**

Information, accompagnement
07 81 70 06 46 **PLANNING FAMILIAL**

Espace vie affective, relationnelle et sexuelle
02 48 24 03 49 **EVARS**

